

# Nouveau système SAP de bons de commande



FAC est heureuse d'annoncer le déploiement prochain de notre nouveau système SAP de bons de commande à l'échelle de FAC. Le nouveau système de bons de commande nous permettra de mieux gérer les projets et les contrats, de suivre les commandes jusqu'à la livraison et de communiquer nos exigences à nos fournisseurs.

Les bons de commande permettront de vous communiquer des renseignements plus détaillés sur la livraison et la facturation, des dates d'émission et de livraison clairement définies et une description détaillée des exigences en fonction des conditions de l'achat.

## Mise en oeuvre

La mise en œuvre de notre nouveau système de bons de commande commencera en octobre 2020 et devrait se terminer en janvier 2021. Une fois la mise en œuvre terminée, les fournisseurs ayant des contrats avec FAC concernant certains biens et services d'une valeur supérieure à 5 000 \$ recevront un bon de commande.

## Si vous recevez un bon de commande de FAC, veuillez :

- porter attention au numéro du bon de commande lié à votre contrat et vous assurer de l'inclure sur toutes les factures qui y sont associées;
- envoyer des factures distinctes pour chaque bon de commande;
- inscrire d'autres renseignements sur les bons de commande, comme à quel endroit envoyer les factures, les dates de livraison et les quantités ainsi que les conditions liées au contrat.

Pour toute question liée à la mise en œuvre du système de bons de commande à FAC, veuillez envoyer un courriel à [approvisionnement@fac.ca](mailto:approvisionnement@fac.ca).

## Foire aux questions

### **Pour mon entreprise, un bon de commande est requis pour tous les contrats. Est-ce que FAC émettra un bon de commande pour les contrats d'une valeur inférieure au seuil minimum?**

Oui, si vous en avez besoin d'un.

### **Pour quels biens et services FAC émet-elle normalement un bon de commande?**

Les biens et services qui nécessitent un bon de commande comprennent notamment :

- les logiciels et les abonnements informatiques;
- les services-conseils et la sous-traitance, y compris dans le domaine de la TI;
- les articles promotionnels;
- les améliorations locatives, les travaux de construction ou les rénovations;
- les contrats de nettoyage ou d'entretien et les contrats visant d'autres services, comme des services de sécurité et de protection contre les incendies;
- certains achats de produits de base effectués en vertu d'un contrat;
- la location d'équipement;
- l'équipement de télécommunication;
- le matériel informatique;
- les services de TI.

### **Qu'arrivera-t-il si je n'inscris pas le numéro du bon de commande sur ma facture?**

Il pourrait y avoir un retard de paiement.

### **J'ai un contrat avec FAC. Est-ce que je devrai commencer à fournir un bon de commande pour les futures factures liées à ce contrat?**

Si FAC émet un bon de commande pour votre contrat actuel, nous communiquerons avec vous pour confirmer le processus.